

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL DU SOIR

MERCIER &amp; CIE., ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

MARDI, 24 FÉVRIER 1880.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
24 FÉVRIER 1880.

### LE Château des Abymes

PAR HAOUL DE NAVREY.

(SUITE.)

Quand celle-ci reconnut le jeune homme, elle se leva, adressa quelques mots consolants à Victoire. Puis se rapprochant de Remy elle murmura :

— Courage !

— Vous savez donc que j'en aurai besoin ?

— Ne sommes nous pas tous condamnés à souffrir ? Allez, les âmes tourmentées deviennent les plus grandes ; remerciez Dieu qui semble vous éprouver et qui jamais, peut-être, ne veillera mieux sur vous.

En ce moment, le chien de Remy lassé de rester dans le corridor entra dans la chambre errant lentement d'un enfant à l'autre, puis il vint lécher les mains de Veronique.

Remy Posqueres étouffa un cri, il se souvenait de la façon dont le chien de M. Refus avait été mêlé au drame nocturne dont Ségaut était la seconde victime.

Ainsi, attendait-il avec impatience le moment où Pluton s'approcherait du père de la petite bossue. Ce moment ne se fit pas attendre, le chien s'avança avec lenteur vers le fou, le regarda longuement, comme s'il cherchait au fond de son souvenir où il pouvait l'avoir vu, puis il poussa un léger grognement d'amitié et vint poser sa tête sur les yeux de Ségaut.

— Veronique dit Posqueres vous me demandiez hier si je croyais à l'innocence de votre père ? Ce chien vient de la proclamer pour moi plus haut que tous les jurys du monde. Si Ségaut avait donné à Pluton le coup de couteau dont il faillit mourir, il ne lécherait pas en ce moment la main de votre père.

— Aussi, reprit Polichinelle, vous comptez toujours vous occuper de le guérir ?

— Plus que jamais, mon enfant.

Une pensée rapide, brûlante venait de traverser le cerveau de Posqueres ; mais cette pensée était si invraisemblable qu'il s'en voulût presque de l'avoir eue, bien qu'il l'eût rapidement et complètement repoussée.

Dans le coin où il restait couché, le fou caressait Pluton avec bienveillance et lui adressait d'amicales paroles :

— Les bêtes s'est bon, elles aiment ceux qui les nourrissent et les accueillent... Les hommes seuls sont injustes... On devrait fuir les hommes et vivre avec les bêtes, tout seul, dans les bois... dans les bois...

Un moment il garda le silence, puis il reprit :

— Seulement, les hommes ne vous laissent point en sûreté dans les bois... Les braconniers s'y cachent et les gendarmes arrivent...

Il s'arrêta pris d'un frisson, puis il commença à se lamenter doucement, lentement, avec des cris d'enfant affrayé.

Pendant ce temps Victoire priait.

Posqueres restait immobile assis sur une chaise, le coude sur la table. Il n'était certes point égoïste, et ce qu'il eût été possible de faire pour soulager humainement cette douleur, il l'aurait accompli. Il s'absorbait dans le désespoir de cette famille. Entre cette folie et la souffrance causée par les dures et orgueilleuses paroles de Léa, la vie lui paraissait peu de chose. Il appartenait d'ailleurs, à la race de ceux qui gardent au cœur une fierté capable de leur fournir toujours une armure.

Le dédain de Léa venait de fuir quelque chose en lui. Certains sentiments, pour avoir la pureté du cristal, en gardent la fragilité. Une main maladroite laisse tomber la coupe précieuse qui se brise en éclats sur le sol ; une amère parole détruit le charme que, jusqu'alors, on avait cru impossible à rompre.

En ce moment, un rayon de soleil passait à travers la fenêtre, mit une couronne de flamme sur les cheveux bruns et rehaussa d'or de Mlle de Gènes. Pendant une minute, le regard de Posqueres s'arrêta sur ce front pur rehaussé d'une âme angélique ; puis son souvenir évoquant Mlle Dangles, il compara les deux jeunes filles. Et à mesure qu'il étudiait l'une davantage et se souvenait de l'autre, son âme s'apaisait comme si une main légère se fût posée sur son cœur pour en apaiser les battements trop forts.

Enfin il se leva du siège sur lequel il était tombé, et dit à Léopoldine :

— Priez pour moi, Mademoiselle.

— Je n'y ai jamais manqué depuis que je vous connais, répondit-elle. Puis elle se laissa presser entre les petits bras d'une des enfants de Victoire.

XV

UNE CICATRICE

Le jour du grand diner offert par Tiburce et sa sœur était arrivé. Comme d'habitude, quand il s'agissait d'une réception, un grand luxe avait été déployé. Le jeune banquier posait toujours un peu, devant ce public composé d'hommes d'argent, d'artiste et d'étrangers.

Le vicomte de Montgrand, invité, s'était excusé avec toutes les précautions déli-

cates d'un homme de cœur qui craint de causer un froissement ; mais aussi d'un homme sérieux qui ne saurait se compromettre dans la réunion mêlée, que présentient si ordinairement les salons de Tiburce Dangles.

Léa comprit cette fois que la partie était bien perdue ; mais comme elle comptait pour rien dans ses projets, les questions de sympathie elle se consola vite en regardant le nombre de cartes portant des armoiries étrangères, qu'elle reconnaissait dans une vasque de Chine avec l'affaiblissement d'une personne tenant à prouver la qualité des gens qu'elle reçoit, comme si quelque chose de leur valeur rejaillissait sur elle. Sa toilette merveilleuse, toute rose, d'un rose pâle d'aurore lui servait à ravir ; sa coiffure dans sa fantaisie charmante eut dérivé d'une façon absolue les artistes du demeur et de la bande. Elle les avait noués de fleurs et repandus en longues boucles avec un apparent désordre plus charmant que tous ces apprêts. Elle se savait bien sous les larmes, et prête pour la lutte, quand la porte du salon s'ouvrit, et que Posqueres parut.

La hâte du critique parut d'abord de mauvaise augure à Léa. Elle crut que loin de se rebuter, Remy arriverait à la prendre pour se ménager avec Léa quelques minutes d'entretien, mais l'expression de la physionomie du jeune homme était trop grave pour qu'elle gardât longtemps cette pensée. Elle ne vit sur son front qu'un calme auquel il lui fut impossible de se tromper, aussi lui tendit-elle la main avec un sourire :

— Je savais bien que vous êtes un homme d'esprit, lui dit-elle.

— Vous pouvez ajouter : et un honnête homme.

— Oui, un honnête homme, répéta Léa.

— Si loyal, reprit Posqueres, qu'il ne veut pas même conserver ce qui ne lui fut point donné, et ce qu'il trouva sur une grande route.

— Je ne vous comprends point, dit Léa.

Posqueres tira un portefeuille, y prit une photographie et la tendit à la jeune fille.

Celle-ci la regarda très-attentivement, puis elle la jeta sur la table.

— Il est bien étrange que vous l'avez ramassée sur le grand chemin, dit-elle, je ne me rappelle l'avoir donnée à personne, si ce n'est à mon frère...

— Ainsi, demanda Posqueres, vous croyez que votre frère l'a perdue...

— Je ne crois encore rien, répondit-elle, et vraiment la trouvaille ou la perte d'une carte photographique n'est

point chose grave, ce me semble.

— Mademoiselle, poursuivit Posqueres d'une voix dont l'altération s'augmenta, je vous conseille au contraire d'insister grandement pour savoir si cette photographie a bien appartenu à Monsieur Tiburce.

— De quel air sérieux vous me dites cela !

— Tout est grave dans la vie, mademoiselle.

L'arrivée de deux invités interrompit cette conversation. Léa dut remplir ses devoirs de maîtresse de maison, et Remy se rapprocha de Léopoldine.

La demoiselle de compagnie portait la même robe de soie grise que Remy lui avait vue les jours de réception. Elle n'ajoutait ni une fleur à ses cheveux, ni une dentelle à son corsage. On eût dit que par avance elle portait le deuil de sa jeunesse et de son avenir. Cependant l'expression de sa belle physionomie parut plus sereine que jamais à Remy Posqueres.

— Vous avez beaucoup souffert, lui demanda-t-il, pendant que debout à côté d'une table de Léa, Remy laissait son regard reposer sur la jeune fille.

— Plus que personne peut-être, répondit-elle, car j'ai vu se briser le cœur de ceux que j'ai jamais le plus aimés... Mais j'ai prié, monsieur, et la prière m'a consolée de tout.

— Vous avez raison, lui dit-il, mais que doivent faire ceux qui ne savent pas prier ?

— Ne pas savoir prier ? répondit Léopoldine, mais de quel cœur n'a pas jubié la prière à l'heure de la détresse. Il ne s'agit point de réciter des formules et de lire des pages dans des livres. Laisser éclater son âme devant Dieu dans la douleur ou dans la joie, c'est prier ; et il n'est pas un être qui partant et à toute heure ne puisse et ne sache le faire.

— Et la prière est votre secret unique ?

— Oui monsieur, parce qu'elle m'a donné la résignation. Je ne l'ai point seulement pour les maux irréparables du passé, mais aussi pour les tristesses de l'avenir, pour la pauvreté acceptée, et la solitude prévue, pour la jeunesse ensevelie dans le deuil, pour la vieillesse abandonnée... Et cependant je reste calme, puisque toutes ces choses tombent de la main de Dieu qui sait le pourquoi de ses épreuves.

— Ainsi vous n'attendez rien de l'avenir ?

— Si, j'attends des épreuves sans cesse renouvelées : le changement de loyers, car aujourd'hui j'accompagne Mlle Dangles, et dans huit jours je puis être chargée de commencer l'éducation de petites filles maussades, dont la mère me traitera avec autant de dédain

que sa femme de chambre... Je compte sur l'humiliation de toutes les heureuses ; sur le sourire avec lequel on écoute l'énumération de mes talents, et le genre des emplois que je cumule ici. Que, par hasard, une sympathie s'égare jusqu'à moi, quand on saura que la sérieuse petite personne qui vous parle est une demoiselle de compagnie, elle sera classée parmi les êtres sans conséquence. On ne me demandera pas en mariage, je suis pauvre. On ne s'inquiètera guère de mon intelligence, je suis obligé d'en avoir par état. Nul ne s'avisera de me trouver spirituelle parce que l'on se croira le droit de me taxer de pédantisme...

Et vous-même, monsieur Posqueres, vous dont le volume, Sara Blanc, obtint il y a trois ans un si légitime succès ne connaissez-vous point, mieux que personne, pour les avoir devinées, les souffrances de ces pauvres filles classées dans la double catégorie des demoiselles de compagnie et des institutrices ? Tenez, depuis longtemps, la plume des écrivains s'est exercée sur cette classe mélancolique et souffrante.

[A continuer.]

### Reménagement.

M. L. S. RIVET, barbier, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général de Lévis, qu'il a

transporté son établissement de barbier, dans sa résidence

près de la Côte Labadie, magasin voisin de M. O. Valières, orfèvre,

Pour d'ici au 1er mai prochain.

Édification de prix : Coupe de cheveux pour enfants 7 cents, 14 janv. 1880.

### Moulins à Coudre.

Avez-vous besoin d'un bon moulin à coudre ? Dans ce cas adressez-vous à M. TRUDEL & ROUTHIER, Libraires et agents pour les Moulins à Coudre WAZNER, ROYAL & SINGER. Les machines sont garanties et les conditions d'achat très-avantageuses. On trouvera au même magasin des aiguilles pour tous les moulins en usage dans cette ville, de l'huile, des navettes, des bobines, etc. Avant d'acheter un moulin ailleurs, vous êtes invité à aller voir ceux qui sont au magasin de

MM. TRUDEL & ROUTHIER,  
24, Côte du Passage, Lévis.

### Encadrement.

Vu que les fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN à proximité, nous avons profité de l'occasion pour faire venir des moulures de toutes sortes. Nous pouvons faire les CADRES à des prix excessivement bas ; en conséquence, d'ici à un mois, nous nous occuperons spécialement de cette branche de commerce, et ferons les cadres avec une grande réduction de prix. Nous avons aussi un grand assortiment de mottes, carton troué, etc.

TRUDEL & ROUTHIER,  
Libraires,  
No. 24, Côte du Passage, Lévis.

LÉVIS, 24 FÉVRIER 1880

**LE CHEMIN DE FER INTER-COLONIAL.**

Depuis que s'est ouverte la session à Ottawa, les libéraux ont suivi une ligne de conduite qui montre qu'ils ne sont guidés que par l'esprit de parti. De tout temps, il est vrai, ils n'ont cessé de combattre chaque projet, chaque mesure, que les gouvernements conservateurs ont proposé.

Aujourd'hui, nous les voyons décrier le chemin de fer de l'Intercolonial, accuser le gouvernement de choses qui n'ont jamais existé que dans leur imagination. Si deux ou trois accidents ont eu lieu sur la voie ferrée, c'est dû à la mauvaise administration du gouvernement, et sur ce ton, on crie bien haut, que ce chemin ne vaut rien, et n'est propre qu'à ruiner le pays.

C'est sans doute parce que le gouvernement a pu économiser cent mille piastres, qu'on se sent le besoin de parler contre lui.

Mais n'est-il pas évident, que si ces hommes avaient le moins d'intérêt à cœur les intérêts de notre pays, jamais ils n'auraient proclamé ainsi les défauts qu'ils peuvent avoir trouvés dans l'administration de ce chemin? Par leurs colonnieuses déclamations ils atteindront le but secret qu'ils se sont proposé, faire perdre toute confiance publique dans une œuvre destinée à produire de si grands biens pour nos industries, pour notre commerce entre les provinces.

De l'avis d'un grand nombre de bons connaisseurs, c'est une des meilleures voies ferrées du monde entier. Son matériel roulant est dans un excellent état, et est suffisant, malgré tout ce que dit M. Anglin. Ces accusations sont les mêmes que celles qui furent portées contre l'administration du Grand Tronc, par le principal organe libéral, accusations qui n'eurent aucun résultat. Et chose remarquable, ce même journal qui attaquait le gérant, l'élevait jusqu'aux nues quelques mois plus tard.

Sans doute il y a encore des améliorations à faire; et la partie comprise entre Lévis et la Rivière du Loup a certainement besoin d'être renouvelée. Aussi, bientôt de nouvelles lisses seront posées sur toute cette partie de la ligne.

Cette guerre que fait l'opposition est donc tout à fait puérile et déloyale. Que des accidents arrivent quelque fois, ils ne peuvent pas assurément être imputés au cabinet, car il n'y a pas de cabinet au monde qui puisse les empêcher. L'Angleterre et la France, voyez des accidents terribles arriver sur leurs voies ferrées; cependant, il n'y a personne qui ait seulement la pensée d'en imputer la cause au gouvernement.

Le *Chronicle*, dans un article contre les libéraux qui se font les détracteurs de l'Intercolonial, dit:

« Les chefs de l'opposition n'atteindront pas leur but en suivant cette politique de récriminations contre les actes du gouvernement conservateur, uniquement parce qu'ils ne sont pas au pouvoir. La ruine de la confiance du peuple en ce chemin semble être leur désir, et leur programme politique semble être borné par les vues les plus étroites de l'esprit de parti. »

Puis il ajoute en terminant: « C'est une conduite dépourvue de sagesse, et c'est faire preuve de la plus grande stupidité et du plus grand aveuglement. »

**COMTE DE RIMOUSKI.**

C'est demain qu'a lieu la nomination, dans ce comté, pour l'élection d'un député à la chambre locale.

Un correspondant nous informe que quatre candidats se disputent encore le suffrage des électeurs.

**COMMENT L'ON VOTE LORS-QU'ON EST LIBERAL.**

Le vote qui a été pris dernièrement à Ottawa, sur la question des limites de la province d'Ontario, ne fait pas, sans doute, un grand honneur à l'esprit de discernement et au bon sens de nos libéraux.

Il faut être peu soucieux de son devoir de représentant, si ne faut pas attacher une grande importance aux intérêts de ses commettants, il faut craindre bien peu la désapprobation de la province à laquelle on appartient pour voter de la manière dont les membres de la gauche viennent de le faire.

Sur une question indifférente ou de peu d'importance, on peut, jusqu'à un certain point, ne pas blâmer un député de suivre son chef, mais quand il s'agit d'intérêts si grands pour nous, rien ne peut excuser un vote semblable.

Nos libéraux, en cette circonstance, ont fait preuve d'une rare pénétration d'intellect et de bon sens.

La province d'Ontario, non contente d'avoir la part du lion dans la confédération, voulait encore englober dans son sein une centaine de millions d'acres de terre qui s'étendent au nord et à l'ouest de sa frontière actuelle; c'est-à-dire, qu'elle voulait s'approprier un territoire égal à celui qu'elle possède déjà.

Qui peut nier que si cela eut été, cette province fut devenue maîtresse des destinées du Canada et que par le nombre, nécessairement augmenté de ses représentants elle eût pu contrôler, à son gré, les décisions de la chambre? Et alors que serait devenue la province de Québec à qui même, à l'heure actuelle, on n'accorde pas tout ce qui lui est dû?

Les anglais d'Ontario n'auraient pas eu seulement une influence prépondérante dans les conseils de la nation, mais ils auraient constitué, par eux-mêmes, un Etat dans l'Etat. L'équilibre plus ou moins stable qui existe entre les différentes provinces de la Confédération, aurait été invinciblement détruit, et cela au profit de la province d'Ontario qui a toujours essayé de paralyser et d'affaiblir autant que possible l'influence de la province de Québec. Il aurait fallu nous soumettre aux décrets, quels qu'ils eussent été, de nos voisins d'Ontario.

Mais heureusement que nous avons un gouvernement conservateur à la tête de nos affaires, heureusement que les ministres qui nous représentent dans le cabinet fédéral, ainsi que les députés de la droite qui appartiennent à la province de Québec, comprennent eux, nos intérêts, et que, si nos libéraux, par un esprit de parti impardonnable, ne craignent pas de sacrifier nos droits, du moins, nous avons aussi des défenseurs.

L'on a vu que cette motion a été rejetée par une grande majorité, et que par conséquent le danger est maintenant passé; mais il n'en demeure pas moins acquis à l'histoire que nos députés libéraux ont fait, en cette circonstance, un acte de servilisme des plus honteux.

C'est une faute dont ils sont responsables envers nous tous, canadiens, leurs compatriotes de la province de Québec et, la nationalité, de même que l'histoire et l'honneur devront leur tenir compte d'une telle conduite.

**BONNES MESURES.**

Il y a en ce moment à l'hôtel Windsor de Montréal des représentants de toutes les compagnies de chemins de fer du Canada et de la Nouvelle Angleterre. Il sont venus pour prendre en considération la réduction des prix de passage. Les détails cependant ne seront pas connus avant le mois d'avril.

**PARLEMENT DU MANITOBA.**

La première session du parlement de Manitoba s'est terminée le 14 après avoir duré quatre semaines. Il paraît que pas un seul vote de non-confiance n'a été proposé contre le cabinet Norquay, résultat qui ne s'est vu de longtemps dans une assemblée législative. Avant de se séparer, les députés ont nommé une députation chargée de s'aboucher avec le gouvernement fédéral pour obtenir l'extension de la frontière de Manitoba.

**PARLEMENT FEDERAL.**

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

Ottawa, 23 février.

L'Orateur prend son siège à 3 hrs. p. m.

M. IVES introduit un bill pour la liquidation des sociétés d'assurances insolubles.

SIR C. TUPPER introduit un rapport supplémentaire relatif aux canaux et aux chemins de fer.

M. BLAKE un bill pour prévenir et punir le crime d'une manière plus efficace.

Il dit que l'augmentation des crimes justifie pleinement cette mesure.

Il dit qu'en 1876 le nombre des prisonniers détenus au pénitencier était de 1048, en 1877 ce nombre s'est accru jusqu'à 1088, en 1878 1159 et en 1879 le nombre s'élevait à 1318.

Que cet accroissement dans le nombre des prisonniers était bien loin d'être proportionné à la population, que c'était une augmentation de 25 pour cent dans l'espace de deux ans et demi.

Il dit que la loi actuelle est défectueuse en ce qu'elle ne renferme aucun moyen de reconnaître les coupables.

Il était d'opinion qu'une personne amenée devant un tribunal pour une troisième ou quatrième fois était véritablement l'ennemi de la société, que pour une telle personne il ne pouvait y avoir qu'un long terme d'emprisonnement qui pût faire espérer une réformation chez elle.

Que pour diminuer le nombre des criminels, il proposait de maintenir des registres publics dans les grandes cités avec la photographie de chacun d'eux.

Il suggérait qu'une seconde conviction fut regardée comme une offense contre la loi et comme une preuve que le prévenu avait recouru à des moyens illicites pour vivre.

Au nombre des offenses il mettait le fait par le prévenu de refuser de donner son nom et d'indiquer une fausse adresse.

Il veut que la commission probable d'une offense lorsque le prévenu est trouvé dans des circonstances suspectes soit considérée comme une cause de conviction.

Le bill pourvoit à un système complet de surveillance pour la police par lequel les criminels devaient faire connaître leurs résidences une fois par mois. Manquer à cette injonction serait une offense punissable.

Que ces dispositions ne sont pas nouvelles, mais forment partie de la législation impériale.

Il prétend que ces dispositions sont de nature à diminuer le crime et il espère que le ministre de la justice en prendra la responsabilité.

M. MCCARTHY introduit un bill pour constituer une cour de commissaires de chemin de fer. Son but est d'établir un tribunal pour régler toute difficulté entre une compagnie et différentes sociétés, et les municipalités.

En réponse à M. Fiset, M. LANGEVIN dit que c'est l'intention du gouvernement du gouvernement d'améliorer l'état de la Jette à Rimouski.

En réponse à M. Blake qui demande si l'on avait nommé la commission dont la formation avait été autorisée à la dernière session, dans laquelle le gouvernement impérial devait être représenté et entre les mains desquelles on devait confier 100,000 d'acres de terre et tous les minéraux qu'ils contenaient comme moyen de construction du chemin du Pacifique de plus si la commission n'avait pas été nommée et l'intention du gouvernement d'annoncer une.

SIR JOHN A. répond que la commission ne serait pas nommée.

En réponse à M. McDonnell, M. LANGEVIN dit que jusqu'à

cet époque son département n'avait pas encore pris en considération la question de réparations à faire au quai à Port Wood.

En réponse à M. Bergeron, SIR CHS. TUPPER dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'élargir le canal Beauharnois.

En réponse à M. Borden, M. BOWELL dit que le gouvernement ne permettait pas la vente, de l'huile de charbon qui avait été confisqué, avant de l'avoir soumis à des épreuves, et il n'avait jamais entendu parler de telles ventes.

En réponse à M. Oliver,

M. BABY dit que le gouvernement allait rembourser aux inspecteurs des poids et mesures, les montants payés par eux au fond de retraite avant le 1er octobre 1879.

M. ANGLIN demanda copie d'un rapport indiquant la quantité de terres vendues par le gouvernement dans la Province de Manitoba et le territoire du Nord-Ouest. Puis il tâche de faire voir que la vente des terres seules ne suffira pas pour rencontrer les dépenses de construction sur le chemin de fer du Pacifique et attaquait le Gouvernement sur les achats de lisse d'acier.

SIR JOHN A. dit qu'il n'a pas d'objection à la motion, mais quand aux attaques de l'Honorable monsieur ce n'était pas alors le temps d'y répondre. Plus tard on verrait s'il avait raison.

M. OLIVER demanda un état des dépenses occasionnées par la visite des cultivateurs anglais à ce pays. Visite qui avait été entreprise à la demande du Gouverneur-Général.

M. DESJARDINS demanda une copie de la commission nommant le chef actuel de la Police à Montréal.

M. WHITE demanda un état de la quantité de thé importé en Canada depuis 1872 directement des pays qui produisent le thé. Il est d'opinion que la législation inaugurée par le présent gouvernement a été un grand bienfait à cette branche de commerce.

M. COFFIN croyait que la nouvelle loi ne profitait qu'à quelques monopoles.

SIR L. TILLEY dit que cette législation avait pour but de créer un commerce canadien et de détourner cette branche de commerce des Etats-Unis. Adopté.

M. ROBERTSON demanda un état des dépenses encourues par le gouvernement en Angleterre et par les personnes dans l'emploi du gouvernement en Angleterre. Adopté.

M. PLUMB demanda un rapport sur la profondeur d'eau qu'il y avait à la bouche de la rivière Kaminiistikia. Sur cette question M. MacKenzie, M. Dawson, M. Plumb et M. Trow prennent part au débat.

**SEANCE DU SOIR.**

M. VALLEE demanda une copie des documents et correspondances entre le gouvernement du Canada et les directeurs du chemin de fer de Québec et du lac St. Jean. Il fit allusion à l'importance de cette ligne comme un agent pour aider à développer le pays que traversait le chemin. L'on dépensait énormément d'argent pour développer le Nord-Ouest. Il croyait que quel qu'argent devait être dépensé dans ce district. Le chemin de fer ouvrirait un district qui pouvait beaucoup aider au repatriement des Canadiens français.

M. LANDRY fit aussi voir les avantages de cette ligne.

SIR CHS. TUPPER dit que le gouvernement ne pouvait nier l'importance de cette ligne et le bienfait qu'elle accorderait à tout le district. Elle aiderait la colonisation et le commerce et pourrait même amener du trafic à l'Intercolonial à Lévis. Mais dans le moment le gouvernement avait tant de demande de tous côtés qu'il ne pourrait peut-être pas donner un aide suffisant, il avait soigneusement étudié la correspondance qu'on lui avait envoyée et le gouvernement donnerait à cette affaire toute l'attention qu'elle méritait.

M. HART demanda un état indiquant le nombre des employés publics et les provinces d'où ils viennent. Adopté.

M. LAURIER demanda la correspondance touchant une partie de rocher dangereux à Québec.

M. LANGEVIN dit que l'ingénieur avait fait son rapport et que le tout était sous la considération du gouvernement. Adopté.

M. PATTERSON (Brant) demanda des rapports indiquant le montant des défalcactions à la douane de Toronto.

M. BOWELL dit que les faits pouvaient être facilement connus. L'inspecteur s'en était plaint en 1875 mais le gouvernement d'alors n'avait pas pris les mesures nécessaires pour les arrêter.

M. BOURBEAU demanda le nombre des employés sur le chemin de fer Intercolonial.

M. WHITE (Cardwell) demanda le rapport des ingénieurs pour la construction d'un havre de refuge à l'Isle Stony, Shelbourne.

M. ROBERTSON (Shelbourne) demanda les noms des compagnies d'assurances établies depuis avril 1879.

La chambre s'ajourne à 10.10 h. p. m.

**CONSEIL DE VILLE DE LEVIS.**

Séance du 23 février.

Présent: MM. les conseillers Cauchon, Demers, Desrochers, Dussault, Gibson, jnr., Lefrançois, Marquette et Roy.

En absence de Son Honneur le maire, M. le conseiller Lefrançois est appelé à présider la séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de M. Lasanté de Québec demandant que permission lui soit accordée de donner une soirée dramatique dans la salle Lauzon. Référé au comité général après la séance.

Presentée une pétition d'un certain nombre de charretiers de cette ville se plaignant des dommages que leur cause la ligne d'omnibus entre Lévis et St. Romuald, prétendant que si cette permission n'était plus accordée à M. Jonas la Corporation en bénéficierait par l'augmentation des recettes des barrières que cela lui rapporterait.

Après quelques remarques très justes de M. le conseiller Dussault, la requête est référée au comité, après la séance.

Un rapport d'un comité général autorisant Son Honneur le Maire à faire un emprunt à la société de bâtisses pour remettre le montant d'une obligation à M. Neilson est aussi lu et adopté par le conseil; et aussi le même rapport autorise Son Honneur le Maire à souscrire un certain montant de part dans les fonds de la dite société pour former un fond d'amortissement pour le rachat des dettes. M. le maire est chargé de donner des instructions en conséquence.

**Retour des barrières**

No 1	Retour des 16 courant	\$23.00
No 1	" " le 23 "	24.00
No 2	" " le 16 "	8.00
No 2	" " le 23 "	10.00

Le conseil s'ajourne d'hier en 15 jours.

**TRIBUNE LIBRE.**

Monsieur le rédacteur,

Sur une certaine correspondance au sujet de la Commission des chemins à barrières qui a paru sur votre journal d'hier, signée par plusieurs intéressés dans laquelle on dit, que Isidore Bégin, écrivain, lors de son élection de maire, le 19 janvier dernier, m'avait promis la place de gardien de la barrière du Village Lauzon pour mon beau-frère Thomas Barras.

Si les correspondants avançaient des vérités au lieu des mensonges, soyez persuadé, M. le rédacteur, que vous auriez leur visite moins souvent, car leur cause est si ridicule, aux yeux des gens intelligents que cela ne vaudrait pas la peine de faire connaître leur mauvaise foi.

Pour prouver à vos lecteurs que ce sont des menteurs et des menteurs, je me contenterai seulement de dire que c'est complètement faux, pour ce dont on accuse Isidore Bégin, écrivain, à mon égard.

Si ces messieurs étaient des gens véridiques dans leurs avances, il me semble qu'ils n'auraient pas honte de signer leurs noms, et en retour pour leur faire plaisir, je leur donnerai mon affidavit, pour leur prouver ce que j'avance sur ces quelques lignes, que je n'aurais pas dû tracer, en réponse de ces correspondants qui agissent sous le masque de l'anonyme.

PIERRE SANSCHAGRIN.

Bienville, 24 février 1880.

Dîner.—Ce soir, à Spencer Wood, il sera donné un dîner officiel.

TELEGRAPHIE.

FRANCE

Paris, 23 février.

Les royalistes et bonapartistes, au nombre de 40, sous la présidence du Cardinal Gilbert, Archevêque de Paris...

—Le PAYS invite les adhérents du parti bonapartiste à envoyer leurs souscriptions pour soutenir la candidature de M. Paul de Cassagnac dans l'arrondissement de Mirande.

—Une femme de chambre a tenté d'assassiner sa maîtresse pour se venger des reproches qu'elle lui avait adressés. Elle a essayé de lui arracher la langue et elle allait jeter cette langue par la fenêtre quand la police est arrivée et l'a arrêtée.

—Mlle. Albani a pris au théâtre de la Monnaie à Bruxelles une brillante revanche de son insuccès en Italie. Elle a excité l'admiration de ses auditeurs qui ne lui ont point marchandé leurs applaudissements.

St. Jean N.B.

St. Jean 23 février.

La législature locale est convoquée pour mardi prochain pour la dépeche des affaires.

—On est alarmé du nombre de personnes que l'on envoie à l'Asile. On affirme que leur folie est causée par la dépression dans laquelle elles sont plongées depuis le grand incendie.

Montreal.

23 février 1880

Les créanciers qui ont les plus grandes réclamations contre James Worthington et devant locataire de l'Hotel Windsor sont comme suit: J. S. Beard, \$21,000 A. Macdonell, Winnipeg \$34,500; Compagnie de Minière de Buckingham \$20,240 et le syndicat de l'Hotel Windsor, \$30,000.

—Le gouvernement local a nommé MM. J. A. Mousseau et C. P. Davidson, avocat de la Couronne.

—Un montant de \$1000 a été envoyé à la duchesse de Marlborough aujourd'hui par le maire.

—On se propose de tenir une exhibition de la Puissance en cette ville au mois de septembre prochain. L'ouverture aura lieu le 13 et l'exposition se continuera jusqu'au 24.

—Mgr. Fable visite les différentes institutions d'éducation de son diocèse.

—Des mandats d'arrestation ont été émis contre un boulangier distingué et un notaire de cette cité pour avoir voulu frauder les créanciers du premier en faisant faire une réclame frauduleuse par une troisième personne. Il ne sont pas encore arrêtés.

Ottawa.

Ottawa, 23 février.

—La Princesse ne pourra sortir avant huit à dix jours. Elle demeure continuellement dans sa chambre.

—Les députés de Québec se proposent de donner un bal avant la fermeture de la session.

—L'Hon. J. G. Blanchet orateur de la Chambre des Communes donnera un grand dîner samedi prochain.

COURRIER DE LEVIS.

La malle anglaise.—Cette malle est arrivée par le chemin de fer Intercolonial, hier soir, à 11.30 heures.

En retard.—Le train express de l'Intercolonial était en retard de 2.30 heures, hier soir. Il n'est arrivé qu'à 10.15 heures p.m.

Le chemin de fer de Lévis et Kennebec.—Samedi on avait réussi à débayer complètement cette ligne de chemin de fer, mais la tempête d'hier a été assez forte pour empêcher le train d'aller plus loin qu'à St. Anselme, ce matin. Après avoir travaillé pendant plusieurs heures, on a réussi de nouveau à débayer le chemin, et à partir d'aujourd'hui les trains marcheront régulièrement.

Club Lévis.—Hier soir, les amateurs billardistes de ce club se réunis-

saient de nouveau pour être témoins de la lutte qui devait avoir lieu entre M. Achille Demers et M. L. F. Marquette et d'une autre M. J. McKenna et M. E. C. Wartelle, jur. M. Achille Demers devança son adversaire et sorti vainqueur de la première lutte; M. J. McKenna gagna la deuxième partie. Les membres de ce club sont presque unanimes à dire que la magnifique coupe est destinée à M. Achille Demers, pour la force et l'élégance de son jeu. D'un autre côté on croit que M. McKenna la lui disputera chaudement.

Rumeur.—Il est rumeur que M. Ernest Pacaud, ex-protonotaire du district de Trois-Rivières, doit prendre la rédaction de la Concordie.

L'embranchement de la Rivière du Loup.—Les conducteurs des locomotives sur cet embranchement, ont reçu ordre la semaine dernière de ne courir que dix-huit milles à l'heure par rapport au mauvais état du chemin. Nous ne pouvons que féliciter les autorités sur leurs sages précautions.

Accident.—Samedi avant-midi, M. Simpson, jur., était occupé à retourner un morceau de bois sur le bord d'un quai, quand le pied lui glissa et il fut précipité d'une hauteur de 15 pieds sur la glace. M. Simpson n'a reçu aucune blessure.

Autre accident.—Samedi après-midi, M. Thompson, surintendant des travaux de la corporation, revenait de la carrière Pitou lorsque malheureusement la voiture qui le conduisait renversa: M. Thompson alla donner la figure contre un arbre et se fractura le nez.

Guerison.—On espère guérir le cheval de M. Simmons, qui s'est échappé ces jours derniers, et est allé se frapper, dans sa course furibonde, contre le timon d'une voiture qui lui entra dans le poitrail.

Echappé.—Vers trois heures, samedi après-midi, le cheval de M. G. T. Davis, a pris le mors aux dents. Dans sa course il vint se jeter sur un amas de neige, dans la cour de M. Davis, avec tant de violence, que lorsque son propriétaire arriva il ne apercevait que la tête.

COURRIER DE QUEBEC.

Club de raquettes.—Le club de raquettes Waverley s'est assemblé hier soir, sur l'Esplanade, pour faire une marche et prendre part à un souper donné au Lockies House, sur le chemin Beauport.

Pavillon des Patineurs.—Avec la bienveillante permission du Lt. Col. Strange et des officiers, le corps de musique de la Batterie "B", jouera le programme suivant cet après-midi, au rond à patiner, Grande Allée, de 3 à 5 heures.

- 1 Marche "Angels forms are over me bending".....Newton
2 Valse—Cagliastro.....Strauss
3 Quadrille—Highlanders.....Amers
4 Valse—Entre nous.....Waldenfel
5 Lanciers—Court.....Coote
6 Galop—Otto.....Kuhner
Vive La Canadienne.

GOD SAVE THE QUEEN.—On nous prie d'annoncer qu'il n'y aura que ceux qui seront munis de billets de spectateurs, que l'on peut obtenir des membres du club ou du gardien du rond, qui seront admis comme spectateurs.

Taux des billets d'admission, 10 cts.

Ministériel.—Les lions, MM. Lorange et Ross sont partis, hier matin, par le chemin de fer Q. M. O. et Oe.

Ecrasé.—Un jeune enfant du nom de Lefebvre, s'est fait écrasé dimanche après-midi, à St. Sauveur. Il a reçu des blessures à la tête et au corps qui ne sont pas considérées comme dangereuses, d'après ce que nous a rapporté le médecin.

Incendie.—Dans la nuit de dimanche le feu a consumé deux hangars et une maison au bayre aux Diamants.

Journaliste.—M. Flavien Moffet a remplacé M. Grenier, comme assistant-rédacteur au Courrier du Canada.

Misère.—Un nommé Henri St. Pierre, arrêté par le constable Beau-

lieu, sous accusation d'avoir enlevé du cordage à bord d'une goélette, au Palais, a plaidé coupable et déclaré n'avoir rien mangé depuis trois jours; la faim avait été le seul motif qui le poussa à commettre ce vol. Il a été condamné à huit jours de prison.

En ville.—L'hon. Dr. Church, et O. Pelletier M. P. P. sont arrivés par le chemin de fer du nord, hier soir.

Montmorency.—Le Chronicle de ce matin annonce que l'élection de l'Hon. M. Angers sera contestée.

FAITS DIVERS

Accident épouvantable.—Mardi, un accident épouvantable s'est produit, vers une heure de l'après-midi, chez M. Martel, débitant de boissons à Bire, France.

Un buveur avait en la malheureuse idée de faire sécher une carouche de dynamite dans un four d'un poêle, une effroyable explosion a eu lieu.

Un enfant a été tué, M. Martel et plusieurs personnes qui se trouvaient dans l'estaminet ont été grièvement blessées.

Mort de la picotte.—Jules Leblanc, âgé de 27 ans, employé au bureau de la Montreal Telegraph Co, est mort mardi dernier de la picotte. Ce jeune homme était acadien et demeurait avant de venir à Sorel à Moncton N.-B. On rapporte que Leblanc était aide à Montréal, il y a une quinzaine de jours, on l'avait fait coucher dans un lit où la veille était mort un enfant malade de la picotte. Les autorités, si le cas est vrai, devraient agir et punir les auteurs de cette coupable négligence. Pendant la maladie de Leblanc, l'autorité municipale a pris toutes les précautions pour empêcher la contagion; c'était le seul cas de picotte actuellement à Sorel.

Militaire.—Le Courrier de St. Hyacinthe annonce que les élèves du séminaire font des progrès dans l'art militaire, qui leur est enseigné par le sergent Sloane de la Batterie B.

Monument.—La cathédrale de Cologne, maintenant presque achevée, est le monument le plus élevé de l'Occident. Ses deux tours mesurent 160 mètres (480 pieds) d'élévation. C'est plus du double de la hauteur des tours de Notre-Dame de Paris.

Nominations.—Le gouvernement fédéral est à considérer une proposition portant que toutes les nominations en rapport avec la police à cheval du Nord-Ouest seront faites à l'avenir parmi les gradués du collège militaire royal de Kingston.

Un voyage de misère.—Un garçon de Montréal, Sandy Glenn, âgé seulement de 16 ans, est parti de Lafie City, lundi dernier, en compagnie d'un nommé Johnny King, en voiture, à la recherche de malles qui avaient été laissées dans la neige la semaine précédente. Ils furent beaucoup retardés par la neige, et durent se réfugier dans une cabane pour passer la nuit. Ils firent du feu, mais ne parvinrent pas à se préserver du froid dans cette cabane. Ils passèrent toute la nuit à se promener pour se réchauffer. Ils reprirent leur chemin le matin, ne faisant qu'un mille en 4 heures, et trouvèrent la voiture abandonnée, mais ils furent déçus dans leur espoir d'y trouver des provisions. Ils n'avaient pas mangé depuis 30 heures. L'un des chevaux était gelé à mort. Glenn s'est gelé les doigts et les oreilles, et King les talons.

Accident mortel.—Un bien triste accident a plongé mercredi dernier, toute une famille dans le deuil. Voici les faits. Dimanche dernier, M. Joseph Ulrie-Coulombe, de St. Cuthbert, partit de chez son père vers quatre heures de l'après-midi pour aller faire une visite chez M. Norbert Bérard, de la même paroisse. Arrivé chez ce dernier, M. Coulombe, aidé de M. Bérard détela son cheval et le conduisit à l'écurie. Mais en passant derrière le cheval du Maître de la maison, cet animal rua et atteignit le malheureux jeune homme dans le bas ventre. Pendant près d'une demi-heure il se lamenta, disant que c'était son coup de mort, et finalement sur les instances de M. Bérard, il entra chez ce dernier et prit le lit immédiatement. De suite

le blessé manda près de lui son frère, médecin de St. Justin, qui accourut aussitôt. Le Dr. Drainville fut aussi appelé. Malgré les soins les plus empressés, la condition du malade empira de jour en jour. Mercredi soir, muni de tous les secours de la religion entouré de ses parents et de ses amis, il rendait son âme à Dieu. Le soir même le corps était porté à la demeure paternelle. On juge du désespoir de ses pauvres parents. Agé de 22 ans, riche et intelligent, ce jeune homme voyait l'avenir s'ouvrir devant lui sous le plus riant aspect. Nous présentons nos plus sincères condoléances à la famille éplorée.—(Le Sorelois.)

Une fête aux aveugles.—Il y a quelques semaines, 300 aveugles se réunirent dans une chapelle de Londres, dans Drury Lane, sur l'invitation de quelques amis chrétiens. Ce repas leur avait été préparé, et fut suivi d'allocutions inspirées par la plus pure affection chrétienne. L'un des orateurs, le Rév. H. Bright, est lui-même totalement aveugle. Au moment de partir, les aveugles, qui tous appartiennent à divers asiles de Londres, reçurent chacun un chélin et un bâton. Pour les femmes, le bâton fut remplacé par un fichu de laine.

Bulletin judiciaire.

COUR DE SESSION, QUEBEC

Hier ont comparus Napoléon Chamberland et Desjardis Guvet, ivres et faisant du tapage sur la rue St. Eustace, ils sont condamnés à 15 jours de prison chacun. Pour assaut sur la police et pour avoir frappé aux portes ils sont condamnés chacun à six semaines de plus.

COUR DE POLICE

Le nommé Lacroix trouvé coupable d'avoir enlevé \$9 du gousset d'une personne à l'Hotel Poitras a été condamné à deux mois de prison.

Ventes par le Sheriff.

- Siméon Roy; contre Jean Roy
1. La moitié indivise d'une terre de 2 arpents et demi de front sur 28 arpents de profondeur, située dans le township de Tring—
2. La moitié indivise d'un lopin de terre situé dans le township de Shenley, d 50 acres en superficie.
3. La moitié d'un lopin de terre situé dans le township de Shenley-N rd, de 5 arpents de front.
Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le 28 jour de février, à onze heures du matin.

—Dame Henriette-Louise-Mathilde Proulx, épouse de Ursin Mercier; contre François Labrecque.
Une terre, située dans la paroisse St. Evariste, de 50 acres en superficie—avec les bâtiments dessus construits.
Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de St. François de la Beauce, le 28 jour de février à midi.

—Robert Smith; contre John O'Malley.
L'usufruit de la vie durant du dit John O'Malley, d'un emplacement situé dans le quartier St. Laurent, en la ville de Lévis, avec un quai de 39 pieds de front sur 45 pieds de profondeur—avec la maison en bois à deux étages sus-élevée.
Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le 27e jour de février, à dix heures du matin.

Alfred Lemieux

SYNDIC OFFICIEL

pour la cité de Québec, et les comtés de Lévis, Lotbinière, Québec, Montmorency et Portneuf.

Bureau: No. 28, RUE ST. PIERRE, QUEBEC.

24 fev. 1880

On demande

Une servante disposé à agir comme nourrice. Elle doit parler anglais. S'adresser au No 21 rue Wolfe.

On demande

Un jeune homme de une à deux années d'expérience dans le commerce de marchandises sèches trouverait de l'emploi en s'adressant à M. J. A. Demers, gérant, Maison Davidson & Horan, Côte du Passage, Lévis.

On demande

Deux jeunes garçons comme apprentis typographes. S'adresser à ce bureau.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS. MADAME, pour guérir vos enfants de la diarrhée, des maladies de la dentition pour les faire reposer, pour les rendre actifs et intelligents, pour qu'ils marchent jeunes, en un mot, pour les rendre forts, vigoureux et leur donner une bonne santé, servez-vous du Sirop du Prince de Galles de Mme. Harwood, que vous pouvez vous procurer chez le marchand le plus près pour 25 cts. La Bouteille. Il y a plus de propriétés guérissantes et fortifiantes dans ce Sirop que dans aucun autre préparation connue. S. MARMET, Pharmacien, agent pour Lévis.

CHROMOS, CARTES CHROMOS

Un nouveau choix venant d'être reçu CHROMOS, pour ouvrage d'ornements et albums de famille. CARTES CHROMOS peuvent être présentées comme souvenir pour un jour de fête, anniversaire de naissance etc., etc. Le tout richement colorié avec couleurs les plus brillantes. A vendre chez S. MARMET, Pharmacien, Côte du Passage.

Avis public.

Chemin de fer de LEVIS et KENNEBEC.

Avis est par le présent donné que le bureau principal de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec, est à St. Joseph, Beauce. O. E. PARADIS, Secrétaire. 6 fév. 1880.



CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST.

Chemin de Fer Q., M., O. et O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le et après LUNDI, le 12 Janvier les trains laisseront le Dépôt d'Hochelega, comme suit:

- A.M. P.M.
Train Express pour Hull à 9.30 et 4.30
Arrivant à Hull à 2.00 P.M. et 9.00
" Aylmer à 2.35 P.M. et 9.35
A.M. P.M.
Train Express de Aylmer à 8.15 et 3.35
" Hull à 9.20 et 4.20
Arrivant à Hochelega à 1.50 P.M. et 8.50
Train pour St. Jérôme à ..... 5.00 P.M.
Train de St. Jérôme à ..... 7.00 A.M.

Les trains laissent la station du Mile End 10 minutes plus tard. Magnifiques Chars Palais sur tous les trains passagers.

Bureau General, 13, Carré de la Place d'Armes, Montréal. Billets en vente à l'office de Starnes, Leve & Alden, Agents des Billets, Bâtisse des Franc Maçons, vis à vis l'hôte St. Louis, Québec. Bureaux—202, rue St. Jacques, et 158 rue Notre Dame, Montréal.

C. A. SCOTT, Suint. Général Div. de l'Ouest. C. A. STARK, Agent en. pour Fret et Passagers. 12 janv. 1880.

Chemin de Fer Q., M., O. et O.

DIVISION DE L'EST.

A partir de LUNDI, le 2 février, les Trains sur cette division marcheront comme suit:

- Malle quotidienne Accommodation quotidien.
Laisse Québec .. 9.30 A.M. 5.30 P.M.
" T Rivières 12.45 P.M. 4.00 A.M.
Arrive à Montréal 4.10 P.M. 9.50 A.M.
" Ottawa .. 9.00 P.M. 1.30 P.M.
" Boston .. 8.25 A.M.

AU RETOUR:

- Laisse Boston ... 5.30 P.M.
" Ottawa ... 9.10 A.M.
" Montréal. 2.15 P.M. 5.20 P.M.
" T. Rivières 6.25 P.M. 4.15 A.M.
Arrive à Québec. 9.25 P.M. 9.00 A.M.

Starnes, Leve & Alden, Agents de billets, en face de l'Hotel St. Louis Québec. Pour plus amples informations s'adresser à

J. T. FINCKE, Agent Général des Passagers. 31 janv. 1880.

Soumissions

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour les Sauvages" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 1er MARS 1880, pour la fourniture des articles, aux endroits mentionnés, ou dans quelques uns de ces endroits, avant le premier JUILLET prochain, en telles quantités qui pourront être nécessaires; aussi pour la fourniture de certains de ces articles, ou d'autres, décrits dans ces catalogues qu'on pourra se procurer à ce bureau, à l'une quelconque des localités des districts nord ou sud des Territoires du Nord-Ouest en toutes dates entre le 1er JUILLET 1880 et le 1er JUIN 1881, et en telles quantités qui pourront être commandées:

MANITOBA

Saint-Pierre, Fort Alexander, Rivière de la Tête-Ouvverte, Rivière au Roseau, Lac du Cygne, Sandy Bay, Long Plain, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, LAC MANITOBA ET RELIGION A L'OUEST.

Manitoba House, 4bb et Flow Lake, Lac Saint-Martin, P. 110, Saska che wan, Water Hen Lake, Hiding Mountain.

LAC WINNIPEG

Black River, Berens River, Fisher's River, Grand Rapids, Pas Pas Mountain, Norway House, Les Travers, Tête de Chien, Blood Vein River, la Grosse Ile, Sandy Bay, Jack Fish Head, Moose Lake, Cumberland.

LAC DES BOIS ET RELIGION DE L'EST

Shoal Lake, Couchesching, Lac Seul, Portage du Rat, Mattawan, Ishington, Assabasking.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DISTRICT DU NORD

Port Ellice, Touchwood Hills, Prince Albert et Edmonton.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DISTRICT DU SUD

Fort Walsh, Fort McLeod.

Table listing various goods and their prices, including Flour, Sugar, Tea, Coffee, etc.

- List of tools and equipment for sale, including axes, saws, and hammers.

- List of tools and equipment for sale, including axes, saws, and hammers.

On peut se procurer des formules de soumissions et des catalogues contenant toute information désirables, en s'adressant à ce bureau où, de même qu'au bureau des Indiens, à Winnipeg. On voit quelques échantillons des articles plus haut nommés, et des descriptions des autres articles.

Toute personne ou société commerciale soumissionnant devra offrir les noms de deux personnes responsables, qui consentiront à se porter caution, et les signatures des cautions proposées devront être apposées à une déclaration annexée à la soumission, laquelle déclaration sera à l'effet que les signataires d'icelle consentent à se porter cautions pour l'accomplissement des conditions du contrat, si la soumission est acceptée.

Par ordre,

L. VANKOUGHNET, Surintendant-adjoint des affaires des sauvages

Département de l'Intérieur, Division des sauvages, Ottawa, le 28 janvier 1880.

Maisons a louer

Une belle maison à deux étages, située sur la rue Commerciale, No 97. Le bas de cette maison peut servir à un magasin. Il y a aussi un grand hangar et une cave.

Une autre maison située sur la même rue, No 95, est à vendre ou à louer.

Un logement, comprenant le bas d'une maison, sur la rue Commerciale, No 96, est aussi à louer. Pour plus amples informations s'adresser à:

M. S. THOMPSON, Surintendant des chemins rue Commerciale No. 96.

ALFRED LEMIEUX, AGENT D'ASSURANCES, BUREAU DE COLLECTION, No. 15, Côte du Passage, Lévis.

Assurance sur la vie, contre le feu et contre les accidents pris à des taux raisonnables. Collection de comptes, billets, etc. faite le plus promptement possible.

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT

Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOI LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de privilèges de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 16 fév. 1880.

A VENDRE OU A LOUER.

Plusieurs propriétés à vendre ou à louer, à des conditions faciles, ainsi que plusieurs mille piastres à prêter. S'adresser au bureau de la Société de Construction Formante de Lévis. 26 fév. 1879.

T. DROLET Horloger et Bijoutier

125, rue du Pont, St. Roch QUÉBEC

Toutes commandes de réparations seront exécutées sous le plus court délai. 19 février.

Un lot de Marchandises Seches

A être vendu BIEN BON MARCHÉ.

Consistant en un lot de Coton endommagé à 5 cts par verge, et de coupons de Mousseline Jaconet.

Un lot de Bas en laine pour hommes, à 15 cts. la paire. Une visite est sollicitée. F. Giguero, Coin des rues Claire Fontaine et St. Jean, près de l'église. 19 février.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

Soumissions pour matériel roulant.

Des SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI, LUNDI, le 23 FÉVRIER, courant pour fournir immédiatement le matériel roulant qui suit:

- 4 wagons de première classe. 2 wagons pour bagages et mailles. 60 wagons de fret. 60 wagons-plateformes.

Des plans et devis peuvent être vus, et l'on peut obtenir, tous les renseignements désirés en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef du département du chemin de fer du Pacifique à Ottawa, et au bureau de l'ingénieur du chemin de fer de l'Intérieur, à Montréal, N. B.

Le matériel roulant doit être livré sur l'embranchement de Pembina du chemin de fer du Pacifique Canadien, le ou avant le 15 MAI prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire

Dépt. des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, 7 février 1880.

Le temps pour recevoir les soumissions et devis est prolongé jusqu'à LUNDI, le 1er MARS, et le temps pour la livraison du matériel roulant est aussi prolongé jusqu'au 1er JUIN.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire

Traverse entre Quebec et Lévis

Le temps, la glace et les circonstances empêchant, le vapeur PRINCE-ÉDOUARD, laissera

Table with columns for Quebec and Lévis, showing departure times for the Prince-Édouard steamer.

LES DIMANCHES

Québec—7, 10, 11, 20, 1, 2, 3, 4, 5. Lévis—6, 30, 10, 30, 12, 1, 30, 2, 30, 4, 30.

Maisons a vendre

Une maison à deux étages, avec hangar, située rue Guenet, près de l'église Notre-Dame, ci-devant appartenant à Joseph Bégin, bouvier et commerçant. Une maison à trois étages, avec hangar et étables sur la rue St. George, en dehors des limites de la ville, et occupée actuellement par J. Bégin, commerçant.

Une maison à un étage située sur la rue Jodoin, dans le village Lauzon, et occupée actuellement par George Lemieux. Conditions faciles. S'adresser à ALFRED LEMIEUX, Lévis 16 février 1880. Syndic.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

Des soumissions pour la construction des second 100 milles sur la section Ouest de la Rivière-Rouge, seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, lundi, le 29 mars prochain.

La section s'étendra du bout du 18ème contrat—près des limites à l'ouest de Manitoba—jusqu'au côté Ouest de la Vallée de Bird-sail Creek.

Les soumissions devront être faites d'après les formules imprimées, lesquelles, avec toutes autres infractions, peuvent être obtenues au bureau des ingénieurs du chemin de fer du Pacifique Canadien, à Ottawa, et Winnipeg, le et après le premier de mars prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Département des chemins de fer et Canaux, Ottawa, 11 fév. 1880.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

Soumissions pour matériel roulant.

On demande des SOUMISSIONS pour l'acquisition d'un matériel roulant devant être livré sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir:

- 20 Engins Locomotives. 16 Chars de première classe (dont une partie en traverses). 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverses). 3 Chars Express et à bagage. 3 Chars pour mailles et à tracer. 200 Plateformes.

2 charrettes à attelage. 2 charrettes à neige. 2 Flangeurs. 2 Chars à mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Province du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la province de Manitoba.

Un peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e jour de MARS prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI, LUNDI, le premier JUILLET prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Dépt. des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, 7 fév. 1880.

CONTRAT TRAVERSES.

Des soumissions à l'adresse, aux soussignés, à leur bureau, St. Joseph, Beauce, à Lévis, ou à l'hôtel Russell, Québec, pour les traverses et livraisons, le ou avant le premier mai prochain, de:

- 50 000 traverses. 25,000 pieds de bloc carrés 12x12 pouces d'épinettes ou épinette rouge. 500 poteaux de télégraphe, en cèdres pour être livrés aux différents points désignés dans le contrat, le long de la ligne entre St. Joseph et St. François, Beauce.

Les traverses doivent être de pruche ou de cèdre. POSTER, LABERGE & ROBERGE, Contracteurs, Hôtel Russell, Québec, 7 février 1880.

A VENDRE

Un terrain de 60 pieds de front sur 150 pieds de profondeur avec une maison en bois construite ainsi qu'un bon puits tout près de la maison; occupée actuellement par M. Rodrigue, rue St. Etienne, Quartier Notre Dame, Lévis. Pour autres informations s'adresser à M. L. E. SKILLEN, Propriétaire, Côte du Passage, Lévis.

BELLEAU et STAFFORD

AVOCATS Bureaux Lévis, No. 6, Côte du Passage Québec: No. 120, Pied de la Côte de la Montagne. I. N. Boileau, Law. Stafford.

CHEMIN DE FER Intercolonial.

Des SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, seront reçues jusqu'au 10 MARS 1880,

pour tout ouvrage comprenant le nivellement de la branche de la Rivière-du-Loup, à Lévis.

Des spécifications et formules de soumissions peuvent être obtenues du bureau des ingénieurs à Moncton, au bureau de la station maître, à St. Jean, Halifax et à Lévis, ainsi qu'au bureau de l'agence, n° 120, rue Saint-François, Xavier, Montréal.

Les formules doivent être adressées "Soumission pour le nivellement de la branche de la Rivière-du-Loup".

Les soumissions qui ne seront pas faites suivant les formules imprimées fournies, et qui ne seront pas accompagnées d'un chèque de \$1000, qui leur sera remis si leurs soumissions n'est pas acceptée ne seront pas prises en considération.

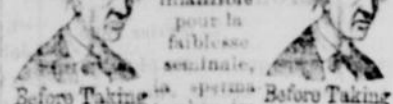
Pour assurer l'exécution du contrat, une garantie suffisante sera requise, par un dépôt soit en numéraire, soit en obligations publiques ou municipales, soit en actions de Banque, d'un montant de quatre mille piastres.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse d'aucune des soumissions.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B. 7 fév. 1880.

Remède Spécifique de Gray!

Le GRAND TRADE MARK remède au TRADE MARK, guérit l'infirmité pour la faiblesse sexuelle, Before Taking, Before Taking.



puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses; perte de la mémoire; lassitude des membres, douleurs dans le dos; ébranchements de la vue; d'irritation prématurée et plusieurs autres maux qui conduisent à la folie. A la réception du remède, on sent un engorgement, des détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par nos droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franco de port sur réception de la somme payée.

CHE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto, Ontario, Canada.

En vente chez O. J. DION, pharmacien, rue Commerciale, Lévis, et à Québec chez tous les droguistes, en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des États Unis.

Nous sommes demandés pour notre méthode ayant à l'évidence, nous avons de nombreux à Toronto, où il y a plus de mille personnes faites par nos lettres, voir nos instructions. 24 nov. 1878.

Chemin de fer Intercolonial. ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER 1879-80.

A PARTIR DE LUNDI LE 17 NOVEMBRE et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer partent et arrivent à la Station de Lévis, comme suit:

Table showing departure and arrival times for trains between Lévis and Québec.

Express de Halifax et St. Jean... 8.15 a.m. 8.00 a.m. Train d'accommodation et maille... 9.15 " 9.00 " Train de Fret... 7.30 p.m. 7.15 p.m.

Arrivée. Express de Halifax et St. Jean... 7.15 p.m. 7.00 p.m. Train d'accommodation et maille... 4.00 " 3.45 " Train de Fret... 4.52 " 4.37 "

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN démuneront à Moncton, le dimanche, lorsque ceux de Halifax resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis, les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Bureau du Chemin de Fer, Moncton, 14 nov. 1879.